

CHAMPAGNE-AU-MONT-D'OR COLLÈGE

Des tablettes tactiles personnelles distribuées aux élèves de 5^e

Le collège Jean-Philippe-Rameau a été choisi pour cette expérience tentée sur trois ans.

Mardi, tous les collégiens de 5^e, accompagnés pour l'occasion de leurs parents, ont reçu une tablette éducative qui leur a été remise par la Métropole représentée par le conseiller communal Pierre Diamantidis. La principale, Valérie Lincot, met en garde les élèves : « Certains petits génies de l'informatique pourraient se servir de la tablette pour des applications personnelles. Sachez qu'elles sont localisables et que si le détournement de sa fonction éducative est repéré, elle sera neutralisée, c'est-à-dire qu'elle vous privera de cours pendant plusieurs jours, ce serait dommage. » Le collège est à la pointe de l'éducation moderne. Les élèves sont rompus à l'informatique en classe avec les ordinateurs déjà en place et Ecla (école de l'avenir) qui est un succès national. Les élèves apprécient ce nouveau mode d'enseignement et leurs parents se réjouissent de l'intérêt de leurs enfants à se rendre au collège tous les matins.

la surcharge des cartables. Pour l'instant ces livres n'existent pas puisque la réforme des collèges n'est pas encore effective, elle le sera à la première rentrée.

Attention à ne pas détourner sa fonction !

La principale, Valérie Lincot, met en garde les élèves : « Certains petits génies de l'informatique pourraient se servir de la tablette pour des applications personnelles. Sachez qu'elles sont localisables et que si le détournement de sa fonction éducative est repéré, elle sera neutralisée, c'est-à-dire qu'elle vous privera de cours pendant plusieurs jours, ce serait dommage. » Le collège est à la pointe de l'éducation moderne. Les élèves sont rompus à l'informatique en classe avec les ordinateurs déjà en place et Ecla (école de l'avenir) qui est un succès national. Les élèves apprécient ce nouveau mode d'enseignement et leurs parents se réjouissent de l'intérêt de leurs enfants à se rendre au collège tous les matins.



■ Jennifer, jeune collégienne champenoise, a reçu sa tablette. Photo Jean PHILIBERT

REPÈRES

Les collèges de la Métropole en chiffres

- 113 collèges, dont 77 collèges publics, soit 62 000 élèves.	de fonctionnement.	collèges.
- 300 M€ investissements immobiliers sur 10 ans.	- 19 M€ dans le plan informatique.	- Les élèves en auront la responsabilité 24/24 heures et 7/7 jours.
- 27 M€ dotation annuelle	- Des tablettes seront mises en place dans les salles de classe de 30	- Le coût d'une tablette est de 390 €.

COLLONGES-AU-MONT-D'OR CONSEIL MUNICIPAL

La salle de tri de l'ancienne poste accueillera la police municipale

Outre le Débat d'orientation budgétaire (voir édition de ce mercredi), d'autres points étaient à l'ordre du jour du conseil, lundi soir, notamment une demande de subvention parlementaire pour la réfection des locaux de l'agence postale. L'ancienne poste est devenue depuis quelques années une agence postale communale que la commune souhaite rénover et mettre aux normes : accès aux personnes à mobilité réduite et aménagement de l'ancienne salle de tri pour y installer la police municipale. L'occasion de réagencer les bureaux, refaire l'isolation et d'installer une rampe d'accès. « Cela permettra de meilleures conditions de travail pour les agents et un accueil plus chaleureux du public », souligne le maire Alain Germain. Coût de l'opération : 70 000 €. Afin de di-



■ L'agence communale postale, sera rénovée. Photo Marie-Claude VASQUE

minuer le coût pour la commune, le maire propose de faire une demande de subvention sur la réserve parlementaire. Un point voté à l'unanimité.

■ Versement d'un acompte sur subvention à la crèche

La commune verse une aide de 160 000 € sous forme de subven-

tion à l'association les Blés en herbe, qui a en charge la gestion de la crèche/halte-garderie. Celle-ci demande un acompte à hauteur de 30 % du montant de la subvention, soit 48 000 € pour les contraintes de trésorerie.

■ Assistance juridique

Une convention a été signée avec le Centre de gestion du Rhône pour des missions d'assistance juridique. « La commune peut obtenir de la part des juristes qui lui sont affectés, tout conseil juridique dans les domaines relevant de ses compétences », explique Alain Germain. Un service qui a un coût pour la commune : 3 291 €. « Nous avons calculé que cela nous revient moins cher que de prendre un avocat », précise le maire.